

au progrès par le Christ, ont forcément entraîné Israël à leur suite. Toujours dans la synagogue et sur ma tête, se trouvait une sorte de cage étroite, qui a nom : tribune des femmes. Pour comprendre ce que ce réduit a d'humiliant, il faut savoir que les dames israélites sont encore frappées d'interdiction par leur loi, elles sont placées dans une sujétion complète, privées de la dignité, de la puissance et des privilèges de l'homme. Ce mépris qui, nous l'avons déjà vu, les poursuit jusque dans la couche nuptiale, et les soumet à toutes les infamies de la dépravation ; ce mépris les poursuit encore dans la synagogue, et leur en ferme les portes. Voulez-vous vous convaincre de cette inégalité de deux natures, de cette infériorité de la femme et de cette supériorité de l'homme, devant Dieu même ? Lisez le Thalmud : il y a deux prières, l'une à l'usage du frère, l'autre à celui de la sœur. Le frère, dans son orgueil, s'exprime ainsi : « Béni sois-tu, Créateur du ciel et de la terre, de ce que tu ne m'as point fait femme. » La sœur, au contraire, incline la tête, se voile la face, et prie en ces mots : « Que tu sois béni, toi qui m'as faite comme tu as voulu ! » Quelle fierté d'une part ! quelle douce humilité de l'autre !

L'indignité de la femme juive n'est que le retentissement perpétué des mœurs payennes, condamnées par le Christ, et sous l'action indirecte desquelles se maintinrent longtemps, par miracle, les lois dictées par Moïse. Mais la civilisation des peuples chrétiens, marchant pendant dix-huit siècles, a levé cette interdiction et réhabilité la femme à la hauteur des droits divins qu'elle possède avec l'homme. La législation de nos sociétés a proclamé ce principe et initié les femmes juives à cette noble participation d'égalité ; les lois religieuses du judaïsme ont dû s'en pénétrer elles-mêmes ; je crois pouvoir dire que la prière citée plus haut est tout-à-fait tombée en désuétude. Les lumières du catholicisme dissipent peu à peu les ténèbres de l'ancienne ignorance humaine, et les Juifs sentent bien que leurs lois, transplantées sur une